

# Appel à projets

---

Je coopère avec  
*la Caraïbe*

2026-2027



# Appel à projets

## “Je coopère avec la Caraïbe”

### Coopération régionale - Mai 2026

## 1. Le contexte de l'appel à projets

### *“Je coopère avec la Caraïbe” : une ouverture vers de nouveaux horizons*

La grande Caraïbe, qui englobe les îles de la Caraïbe ainsi que les pays riverains du golfe du Mexique et de l'Amérique centrale, représente une région dynamique et diversifiée. Cette vaste zone géographique partage des enjeux communs en matière de développement durable, de résilience climatique, de croissance économique et de coopération culturelle.

Aujourd'hui, la région Guadeloupe élargie sa vision en ouvrant l'appel à projets connu sous le nom "Je coopère avec les pays de l'OECS" à l'ensemble de la grande Caraïbe; et lance ainsi son nouvel appel à projets intitulé « Je coopère avec la Caraïbe ». Cette initiative encourage la mise en œuvre de micro-projets innovants qui répondent aux défis spécifiques de la Caraïbe, tout en favorisant une approche collaborative et inclusive.

La grande Caraïbe, avec sa richesse naturelle et culturelle, offre un terrain fertile pour des partenariats fructueux. En soutenant des initiatives qui favorisent la durabilité, l'innovation et la coopération, la collectivité régionale aspire à contribuer à un avenir prospère et résilient pour tous les habitants de cette région.

## 2. Guadeloupe-Caraïbe: construire ensemble un futur durable

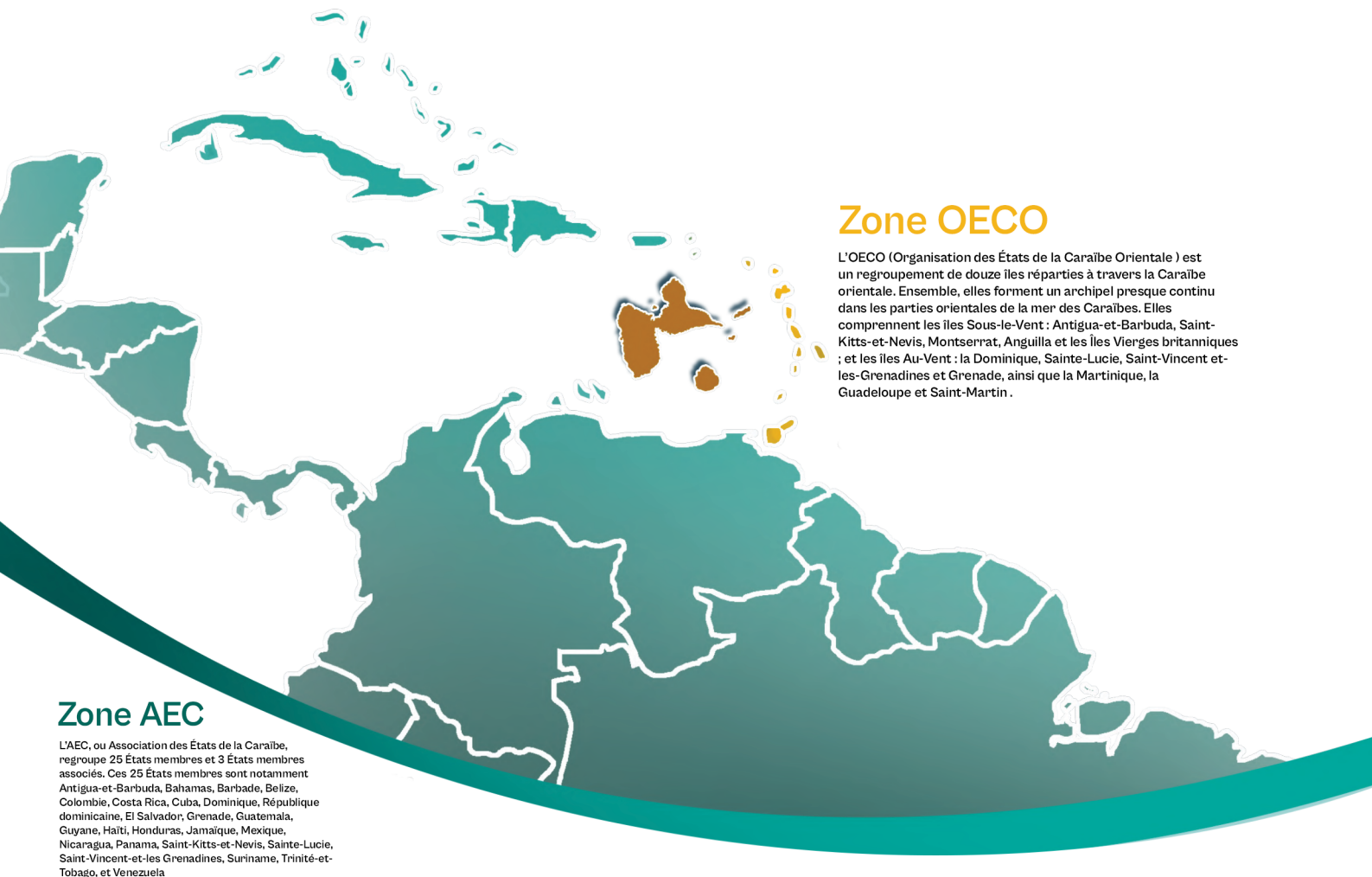
La Guadeloupe est fière d'être membre associé de deux organisations internationales à vocation régionale clés : l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS) et l'Association des États de la Caraïbe (AEC). Ces deux entités jouent un rôle crucial dans la promotion de la coopération, du développement durable et de l'intégration régionale au sein de la Caraïbe.

### *Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS)*

L'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS) a été créée le 18 juin 1981 par la signature du traité de Basse-terre. Elle regroupe plusieurs États et territoires de la Caraïbe orientale, visant à renforcer la coopération économique et à relever les défis communs tels que la résilience climatique et le développement durable. La Guadeloupe a adhéré à l'OECS, en tant que membre associé, le 14 mars 2019.

## Association des États de la Caraïbe (AEC)

L'Association des États de la Caraïbe (AEC) a été créée le 24 juillet 1994 à Carthagène, en Colombie. Elle englobe une région plus vaste, incluant les pays riverains du golfe du Mexique et de l'Amérique centrale. Elle se concentre sur l'intégration régionale, la coopération économique et la promotion des échanges culturels. L'adhésion de la Guadeloupe à l'AEC a été signée le 14 avril 2014.



### Zone AEC

L'AEC, ou Association des États de la Caraïbe, regroupe 25 États membres et 3 États membres associés. Ces 25 États membres sont notamment Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, et Venezuela.

### Zone OEEO

L'OEEO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale) est un regroupement de douze îles réparties à travers la Caraïbe orientale. Ensemble, elles forment un archipel presque continu dans les parties orientales de la mer des Caraïbes. Elles comprennent les îles Sous-le-Vent : Antigua-et-Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, Montserrat, Anguilla et les îles Vierges britanniques ; et les îles Au-Vent : la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Grenade, ainsi que la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin.

En tant que membre associé de ces deux organisations, la Guadeloupe s'engage activement à contribuer à un avenir prospère et résilient pour l'ensemble de la région caribéenne. En renforçant ses liens avec la Grande Caraïbe, la Guadeloupe peut bénéficier de nouvelles opportunités de développement tout en contribuant activement à la résolution des problématiques régionales. Cette intégration favorise également une meilleure compréhension mutuelle et une solidarité accrue face aux enjeux globaux, renforçant ainsi la position de ces territoires au sein de la communauté caribéenne élargie.

Cette vaste zone, riche en diversité culturelle et naturelle, représente un carrefour stratégique où se croisent influences historiques, économiques et environnementales. La Grande Caraïbe est non seulement un espace de coopération économique, mais aussi un lieu d'échanges culturels et de partage de savoirs traditionnels. Les défis communs, tels que la résilience face aux changements climatiques, la gestion des ressources naturelles et la promotion du tourisme durable, nécessitent des solutions concertées et innovantes.

### 3. Créer, partager, coopérer: un appel à projets pour s'engager au cœur des dynamiques caribéennes

À travers cet appel à projets, la collectivité vise à inciter les Guadeloupéens, notamment les jeunes, à tisser des liens solides au sein de la région caribéenne, en mettant l'accent sur les territoires membres de l'OECO et de l'AEC. Cet appel a pour but de :

- Favoriser les initiatives créatives et innovantes ;
- Aider les jeunes à mieux comprendre et s'appropriier leur environnement caribéen ;
- Promouvoir des projets qui encouragent les échanges entre jeunes et qui renforcent les valeurs de citoyenneté partagées ;
- Apporter un soutien financier aux porteurs de projets qui souhaitent développer un micro-projet en collaboration avec un ou plusieurs partenaires de l'espace Caraïbe.

Les projets proposés devront s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes :

#### ● **Le patrimoine culturel immatériel**

○ Les projets visant à explorer les formes vivantes du patrimoine culturel immatériel, en lien avec la transmission, l'identité et la créativité; et proposer des approches valorisant les pratiques culturelles ancrées dans les territoires et portées par les communautés.

#### ● **Le sport comme vecteur d'insertion, d'intégration sociale et de développement**

○ Les projets visant à renforcer les partenariats entre associations sportives locales et caribéennes, valoriser la diversité des disciplines, contribuant au développement global des communautés et encourageant les interactions entre les différents acteurs.

#### ● **Le développement durable dans la Caraïbe**

○ Comportant des initiatives s'inspirant du programme alimentaire territorial (manger local), la préservation de la biodiversité, l'atténuation des impacts du réchauffement climatique, et d'autres actions liées à la durabilité.



## 4. Les critères positifs :

Les projets devront valoriser les critères positifs suivant:

- Citoyenneté et inclusion sociale
- Enjeux environnementaux et développement durable
- Egalité Homme/Femme: actions qui encouragent l'inclusion et la participation équitable des femmes et des hommes dans tous les aspects de la société, en promouvant des environnements où chacun peut contribuer et s'épanouir sans barrières liées au genre
- Projets mettant en avant les personnes en situation de handicaps dans une démarche d'égalité des chances et de responsabilité sociale
- Cohésion sociale par des actions culturelles
- Initiatives visant à développer le leadership et l'engagement des jeunes dans la communauté
- Projets renforçant la capacité des communautés à faire face aux crises.
- Projets visant à préserver et valoriser le patrimoine culturel local
- Initiatives favorisant la transmission des savoirs traditionnels et l'identité culturelle
- Initiatives visant à renforcer la participation citoyenne dans les processus décisionnels
- Projets ayant un impact positif à la fois au niveau local et global
- Initiatives favorisant les échanges et la coopération internationale

## 5. Admissibilité du demandeur

L'appel à projets s'adresse aux associations, établissements scolaires, centres de formation, et autres acteurs de la société civile de la Guadeloupe.

Les lauréats de l'édition 2025 de l'appel à projets « Je coopère avec la Caraïbe » ne peuvent présenter de nouveaux projets dans la cadre de l'édition 2026.

## 6. Des projets pour faire rayonner la Caraïbe : conditions de participation

- **Valoriser des micro-projets de coopération** : des initiatives concrètes, innovantes et à taille humaine, capables d'avoir un impact réel dans la région.
- **Favoriser les partenariats caribéens** : chaque projet devra inclure au moins un partenaire anglophone et/ou hispanophone de l'espace Caraïbe.
- **S'inscrire dans les priorités de l'appel** : les projets doivent répondre clairement aux objectifs et thématiques prioritaires définis.
- **Être prêt pour 2027** : l'aide financière attribuée permettra la mise en œuvre effective du projet au cours du premier semestre 2027.

## 7. Dépenses éligibles dans le cadre du projet

- Les études de faisabilité ou de prospection économique, lorsqu'elles s'inscrivent dans la perspective d'un futur investissement à l'export ou dans le cadre d'une convention de partenariat.
- Les expertises techniques ou stratégiques visant à développer des actions de coopération.
- Les supports de communication nécessaires à la valorisation et à la diffusion du projet.
- Les frais de mobilité (transport, hébergement, restauration), à condition qu'ils s'intègrent dans une démarche de coopération structurée, durable et non ponctuelle.
- Les dépenses liées à l'acquisition de ressources documentaires ou à la création de bases de données.
- Les opérations et activités nécessaires à l'organisation d'événements à rayonnement international.

## 8. Présentation du projet

Le demandeur devra fournir les renseignements permettant d'évaluer son projet, à travers un dossier de présentation, dûment constitué et accompagné des pièces suivantes :

- Le courrier motivant le dépôt de candidature à cet appel à projets
- La fiche synthèse du projet
- Un dossier de présentation du projet, identifiant le/les partenaire(s) (institutions de la Caraïbe), et le calendrier du projet
- La lettre d'intention ou d'engagement du partenaire caribéen identifié
- Le budget détaillé du projet ainsi que le plan de financement (les pièces justificatives et devis devront être versés en appui du budget)
- Les statuts régulièrement déclarés (récépissé de déclaration de l'association en Préfecture et parution au JO)
- Le RIB en conformité avec les statuts et autres déclarations
- Fiche INSEE à jour de l'adresse du siège social
- Composition du conseil d'administration et du bureau à jour.
- Attestation sur l'honneur datée et signée de la personne effectuant la demande

Les documents doivent être à jour et concordants (même adresse sur le RIB, les statuts, la parution au JO, la fiche INSEE...)

## 9. Critères d'évaluation de la demande

- Les projets seront évalués en fonction des objectifs de l'appel à projets;
- La clarté et la précision des objectifs poursuivis et des résultats escomptés
- L'expérience et la compétence de l'équipe de réalisation, ainsi que l'apport des partenariats établis
- Le réalisme des prévisions budgétaires et du montage financier
- Le réalisme du calendrier de réalisation du projet
- Le caractère innovant des activités proposées
- Les porteurs de projets devront faire des propositions valorisant des micro-projets de coopération

## 10. La sélection des projets

La sélection des projets s'effectuera en deux temps :

- Dans un premier temps, la direction de la coopération effectuera une présélection sur dossier, selon les critères et objectifs définis précédemment.
- Dans un second temps, le jury – composé des élus membres de la commission intégration régionale et d'un représentant du CAGI – procédera à la sélection des 3 projets à primer, après une présentation par les porteurs de projets présélectionnés sous forme d'un pitch de 5 minutes en français, avec un support de présentation rédigé dans la langue du partenaire du projet (anglais ou espagnol).

## 11. Les lauréats

**3 projets seront primés** au titre de cet appel à projets sur décision d'attribution prise par l'organe délibérant du conseil régional.

Les 3 lauréats recevront une prime d'un montant de 11 000 € chacun, selon les modalités suivantes:

- 80 % de la prime sera versée après transmission d'un rapport de démarrage de l'opération ;
- Le solde sera versé au prorata des dépenses réellement effectuées et justifiées, sur présentation du rapport financier final de l'opération

**Une restitution du projet** devra être programmée par chaque lauréat. En cas de non réalisation de l'opération, la région Guadeloupe se réserve le droit de demander le reversement de l'intégralité de la prime allouée.

## 12. Le dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est **fixée au 8 août 2026**.

Les dossiers reçus après cette date ne seront pas examinés au titre du présent appel à projets.

Les dossiers seront déposés par voie dématérialisée\* et/ou voie postale auprès de la collectivité régionale aux adresses suivantes:

Voie postale	Voie dématérialisée
Direction de la Coopération Hôtel de région Avenue Paul Lacavé – Petit Paris 97109 BASSE-TERRE Cedex	<a href="mailto:direction.cooperation@regionguadeloupe.fr">direction.cooperation@regionguadeloupe.fr</a>

\*NB: Nous vous conseillons de prioriser l'envoi par voie dématérialisée

## 13. Contacts

La direction de la coopération

[direction.cooperation@regionguadeloupe.fr](mailto:direction.cooperation@regionguadeloupe.fr)

0590 80 40 40

8





*Suivez-Nous !*



**REGION GUADELOUPE**

*Archipel d'Avenir*

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION**

**RÉGION GUADELOUPE**

Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris

97100 BASSE-TERRE

Tél. 0590 80 40 40



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE